L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureau : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 2 OCTOBRE 1887.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

On demande.—A louer une petite maison ou moitié de duplex Deuxième District. Bureau No 8 bureau de l'ABEILLE. 2 oct—1f

Bonne d'enfant.—On demande une bonne d'enfant (femme de couleur) au No 94 rue de l'Esplanade entre Bourbon et Dauphine 28 sept

A VENDRE.

A vendre.—Une laiterie avec six vaches, une chevale avec charrette à lait, des ustensiles, deux vaches (Brigitine) dollars 250 les deux, et tout le Fonds Estant coin St Philippe et Rampart. 29 oct—20du

A vendre.—La gelette "Rover" avec tous ses gréments telle qu'elle est maintenant dans le moment dans le Vieux Bassin, prête à entrer en service. S'adresser à ANTONIO TRIFILO à bord. 1 octobre—8f

A vendre.—Pour cause de départ un restaurant bien achalandé et bien achalandé. S'adresser à A. Proskauer, 24 Passage de la Bourse. 30 sept—2 8 oct

A vendre.—Gramé de coton cotton seed huile délivrée sur voie de garage de chemins de fer.
F. COURBIER
Enregistrer Magnolia et Jackpine
25 sept—1m

A louer.—Maison No 116 rue St Louis entre Dauphine et Bourbon, deux étages avec installations de gaz, chambre à bains, cabinet, jardin, cuisine, etc.
Maison No 114 rue Bourbon, entre Bourbon et Dauphine, deux étages, etc.
A. & C. DENIS
No 104 rue du Canal.
2 sept—1m

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de James Whalen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 21 699—Division E.
Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession et à toutes autres personnes intéressées ayant à réclamer dans les dix jours qui suivront la présente notification toutes réclamations qui peuvent être jugées comme étant prescrites.
Par Maître Marcelin Whalen administrateur.
Cette succession, le serait par appréciation et comme ayant les fonds distribués conformément à l'ordonnance.
Par ordre de la Cour
W. J. McGEEHAN, Greffier.
1 oct—1 5 9

Succession de A. J. Gomila.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 17 196—Division E.
Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu A. J. Gomila, décédé intestat, que Charles Madrid a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administrateur de la succession ci-dessus désignée, et que le dit A. J. Gomila, décédé intestat, avait, et par le présent, donné à tous ceux qui auraient droit à ses biens, après avoir payé les dettes, les dits biens, après avoir payé les dettes, les dits biens seraient pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour
W. J. McGEEHAN, Greffier.
30 sept—30—5 oct

Succession de Mme Mary Butler

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 21 874—Division E.
Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu Mme Mary Butler, décédée, que Mme Mary Butler a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administrateur de la succession ci-dessus désignée, et que le dit Mme Mary Butler, décédée, avait, et par le présent, donné à tous ceux qui auraient droit à ses biens, après avoir payé les dettes, les dits biens seraient pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour
W. J. McGEEHAN, Greffier.
30 sept—30—5 oct

Succession de Philip Lauman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 22 111—Division E.
Attendu que Mme Annie Mayer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administrateur de la succession de feu Philip Lauman, décédé intestat, et que le dit Philip Lauman, décédé intestat, avait, et par le présent, donné à tous ceux qui auraient droit à ses biens, après avoir payé les dettes, les dits biens seraient pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour
W. J. McGEEHAN, Greffier.
28 sept—1m 17

Succession de George J. Fletrich

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 22 107—Division E.
Attendu que Mme Louise Fletrich a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administrateur de la succession de feu George J. Fletrich, décédé intestat, et que le dit George J. Fletrich, décédé intestat, avait, et par le présent, donné à tous ceux qui auraient droit à ses biens, après avoir payé les dettes, les dits biens seraient pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour
W. J. McGEEHAN, Greffier.
21 sept—2 5 30 oct 1

Succession de John B. Couret

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 21 607—Division E.
Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession et à toutes autres personnes intéressées à réclamer dans les dix jours qui suivront la présente notification toutes réclamations qui peuvent être jugées comme étant prescrites.
Par Maître Marcelin Whalen administrateur.
Cette succession, le serait par appréciation et comme ayant les fonds distribués conformément à l'ordonnance.
Par ordre de la Cour
W. J. McGEEHAN, Greffier.
30 sept—30—5 oct

AVIS AUX CREANCIERS.

W. M. Majewski vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19 410—Division C.
Avis est par le présent donné aux créanciers de W. M. Majewski, de la dite ville, que le dit W. M. Majewski a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administrateur de la succession de feu Jean Majewski, et que le dit Jean Majewski, décédé intestat, avait, et par le présent, donné à tous ceux qui auraient droit à ses biens, après avoir payé les dettes, les dits biens seraient pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour
W. J. McGEEHAN, Greffier.
28 sept—1m

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 21 920—Division E.
Attendu que Mme Annie Mayer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administrateur de la succession de feu Philip Lauman, décédé intestat, et que le dit Philip Lauman, décédé intestat, avait, et par le présent, donné à tous ceux qui auraient droit à ses biens, après avoir payé les dettes, les dits biens seraient pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour
W. J. McGEEHAN, Greffier.
28 sept—1m 17

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 21 874—Division E.
Attendu que Mme Annie Mayer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administrateur de la succession de feu Philip Lauman, décédé intestat, et que le dit Philip Lauman, décédé intestat, avait, et par le présent, donné à tous ceux qui auraient droit à ses biens, après avoir payé les dettes, les dits biens seraient pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour
W. J. McGEEHAN, Greffier.
28 sept—1m 17

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868 dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée par un vote populaire écrasant, et incorporée par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois et ses Grands Tirages Semestriels auront lieu tous les mois : Juin et Décembre.

Nous déclarons par les présentes que nous présidons à tous les tirages personnellement et que les opérations de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, se font bien avec la plus grande bonne foi, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis à vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat auquel nous joignons le fac simile de nos signatures.

G. T. BEAUREGARD,
JOHN A. CHENAY,
COMMISSAIRES.

Grand Tirage à Numéro Simple,

— A —

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 11 OCT. 1887.

GROS LOT: $150,000

L'ABEILLE,

Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance dans les ports Français et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial.

NOUVELLE-ORLÉANS

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

DISTRIBUÉ.

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire réunit en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS :

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

Etat de Situation Trimestriel

DE LA

Banque des Citoyens de la Louisiane,

Département de Banque.

A la clôture des affaires le 30 juillet 1887.

ACTIF

Propriété bâtie	$242 514 27
Bons et actions	71 701 90
Dette en compte courant	61 476 49
Prêts sur compte courant	221 747 86 — $597 190 50
Prêts sur demande	30 [illegible]
Change	12 [illegible] 71
Chèques sur banques	[illegible]
Bons et billets	54 [illegible] 49
Monnaie courante et espèces	142 216 26 — 276 [illegible] 49
	$ [illegible]

PASSIF

Fonds Capital	$376 000 00
Profits indivis	20 506 56
	$ 396 506 56
Dividendes non payés	303 00
Dépôts de banques et des usagers	122 566 13
Dépôts à terme	544 [illegible] 30 — 667 521 43
	$ [illegible]

Je juge solennellement que les faits qui précèdent sont vrais à ma connaissance et de mon [illegible]

JAS. J. TARLTON
Caissier.

ETAT DE LA LOUISIANE
Paroisse d'Orléans

Fait et signé publiquement ce 30 juillet 1887.

EDGAR GRIMA Notaire.

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 21 420—Division D.
Etant donné que Peter X. Glaser a demandé la mise en faillite.

A tous ceux qui le présent verront ou entendront :

Attendu qu'une vente publique pour la faire le 24 août 1886 l'Etat de la Louisiane par l'intermédiaire du collecteur des taxes d'Etat et des taxes fédérales de la ville, vendu à Jacob Hoth, Joseph Schmidt et John Stumpf, conformément au jugement rendu le 5 novembre 1885 et inscrit sous le No 5 de l'Etat de la propriété ci-après décrite, à savoir :

CINQ LOTS DE TERRE situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés sur les plans d'arpentage comme lots Nos 7, 8, 9, 10 et 11 du Quartier 175 borné par les rues Gravier, Lizardi, Dauphine et Royale, les dits lots ayant chacun 25 pieds de front sur la rue Gravier et 125 pieds de profondeur, ayant pour les années 1881, 1882, 1883, 1884, 1885, 1886, 1887 et 1888, au nom de Louis Waples, alors propriétaire de ladite ville, Louis Waples le 22 mai 1886 et décrite comme suit, savoir :

CINQ LOTS DE TERRE dans le faubourg Bouligny, Troisième District de ladite ville, dans l'ilet bornée par les rues Claiborne, Tonnelier, Royale, Grands-hommes maintenant Dauphine, Elmite et Congrès désignés comme les Nos 1, 2, 3, 4 et 5 de l'ilet No 26 mesurant chacun 40 pieds de front sur 45 pieds de profondeur entre les rues Tonnelier et Grands-hommes, 2 pieds de front sur la rue Grands-hommes, comme le tout plus amplement expliqué dans le document de vente reçu par Charles Cavanne, officier de vente de l'Etat pour le district judiciaire de cette ville, par acte devant A. A. Ker, notaire, à Jacob Hoth, Joseph Schmidt et John Stumpf, le lundi, 24 août 1885 pour lesquels les dits acquéreurs ont payé la somme de soixante-quatre piastres pour la dite adjudication, enregistrée au Bureau des hypothèques, livre 124, folio 385.

Et attendu que Peter X. Glaser a acheté la dite propriété des dits Jacob Hoth, Joseph Schmidt et John Stumpf, pour la somme de cinq cent piastres comptant, comme le tout est expliqué par titre authentique d'achat en date du 7 juillet 1886 par les dits Jacob Hoth, Joseph Schmidt et John Stumpf à Peter X. Glaser, passé devant John R. Legier, notaire, le 7 juillet 1886, les dits actes copies du document sont annexées à la pétition enjoignant au Bureau des hypothèques, à l'effet de faire la vente de la dite propriété, et de faire publier la monition requise par la loi, et de faire publier la monition requise par la loi, et de faire publier la monition requise par la loi